

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (6 points)

1. Qu'est-ce qui distingue la logique d'assurance de la logique d'assistance en matière de protection sociale ? (3 points)
2. Vous présenterez et illustrerez un instrument dont disposent les pouvoirs publics pour mener des politiques environnementales. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document et caractériserez la répartition des patrimoines qu'il met en évidence.

La répartition des patrimoines en France en 2010

Groupe	Nombre de personnes adultes	Patrimoine moyen par adulte	Part dans le patrimoine total
Population totale	50 millions	182 000 €	100%
Classes populaires : les 50% les plus pauvres	25 millions	14 000 €	4%
Classes moyennes : les 40% du milieu	20 millions	154 000 €	34%
Classes aisées : les 10% les plus riches	5 millions	1 128 000 €	62%
Dont classes moyennes-aisées (9%)	4,5 millions	768 000 €	38%
Dont classes très aisées (1%)	0,5 million	4 368 000 €	24%

Lecture : En 2010, les classes populaires (les 50% les plus pauvres) ont un patrimoine moyen de 14 000 euros par adulte et détiennent collectivement 4% du patrimoine total des ménages.

Source : D'après Pour une révolution fiscale, Camille LANDAIS, Thomas PIKETTY et Emmanuel SAEZ, 2011

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous expliquerez pourquoi un pays peut avoir intérêt aujourd'hui à mener une politique protectionniste.

DOCUMENT 1

L'un des arguments des opposants au libre-échange est l'existence d'une concurrence déloyale que les règles établies par le GATT¹ puis par l'OMC sont impuissantes à empêcher. C'est un thème développé notamment en France et aux États-Unis dans la période récente. Si les États-Unis sont sensibilisés à cette question, c'est en raison de l'évolution structurelle des échanges internationaux qui les a installés dans une position de nation dont la balance commerciale est déficitaire. De surcroît, les exportateurs américains se sont plaints de difficultés nouvelles pour accéder aux marchés de certains pays. Cela conduit à assimiler les réussites étrangères à des pratiques déloyales qui nécessitent des rétorsions de la part des États-Unis. Les pratiques déloyales invoquées sont nombreuses : elles vont du non-respect des brevets déposés par les firmes américaines aux subventions aux firmes étrangères, en passant par des formes diverses de refus des droits internationalement reconnus aux travailleurs (travail forcé, âge minimum d'embauche...) dans des pays qui abaissent ainsi le coût du travail, ou encore des pratiques de *dumping* (vente à l'étranger à un prix inférieur au prix national). En réaction à cette forme de concurrence, les États-Unis ont adopté une législation en matière de politique commerciale qui leur permet de prendre des sanctions contre les exportations concernées et qui est aussi utilisée comme une menace à l'égard de nations étrangères.

Source : « Internationalisation des échanges et croissance », *Les enjeux de la mondialisation, les grandes questions économiques et sociales III*, Michel RAINELLI, 2013.

¹ GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce signé en 1947 et remplacé en 1995 par l'organisation mondiale du commerce (OMC).

DOCUMENT 2

À partir de 1973, l'essentiel du commerce mondial de vêtements fut régulé par un système complexe de quotas d'importation et d'exportation appelé accord multifibre. Mais en 1994, les membres de l'OMC s'accordèrent pour mettre fin aux restrictions appliquées aux échanges de vêtements au cours de la décennie à venir. À la fin de 2004, les dernières restrictions furent levées, avec des résultats spectaculaires : les exportations de vêtements en provenance de Chine, un pays doté d'énormes réserves de main-d'œuvre bon marché et qui avait des quotas d'exportation relativement faibles sous l'ancien système, explosèrent. Les exportations chinoises de vêtements vers les États-Unis en janvier 2005 étaient plus de deux fois plus élevées qu'un an auparavant. Les exportations chinoises de pantalons de coton avaient augmenté de plus de 1000 %.

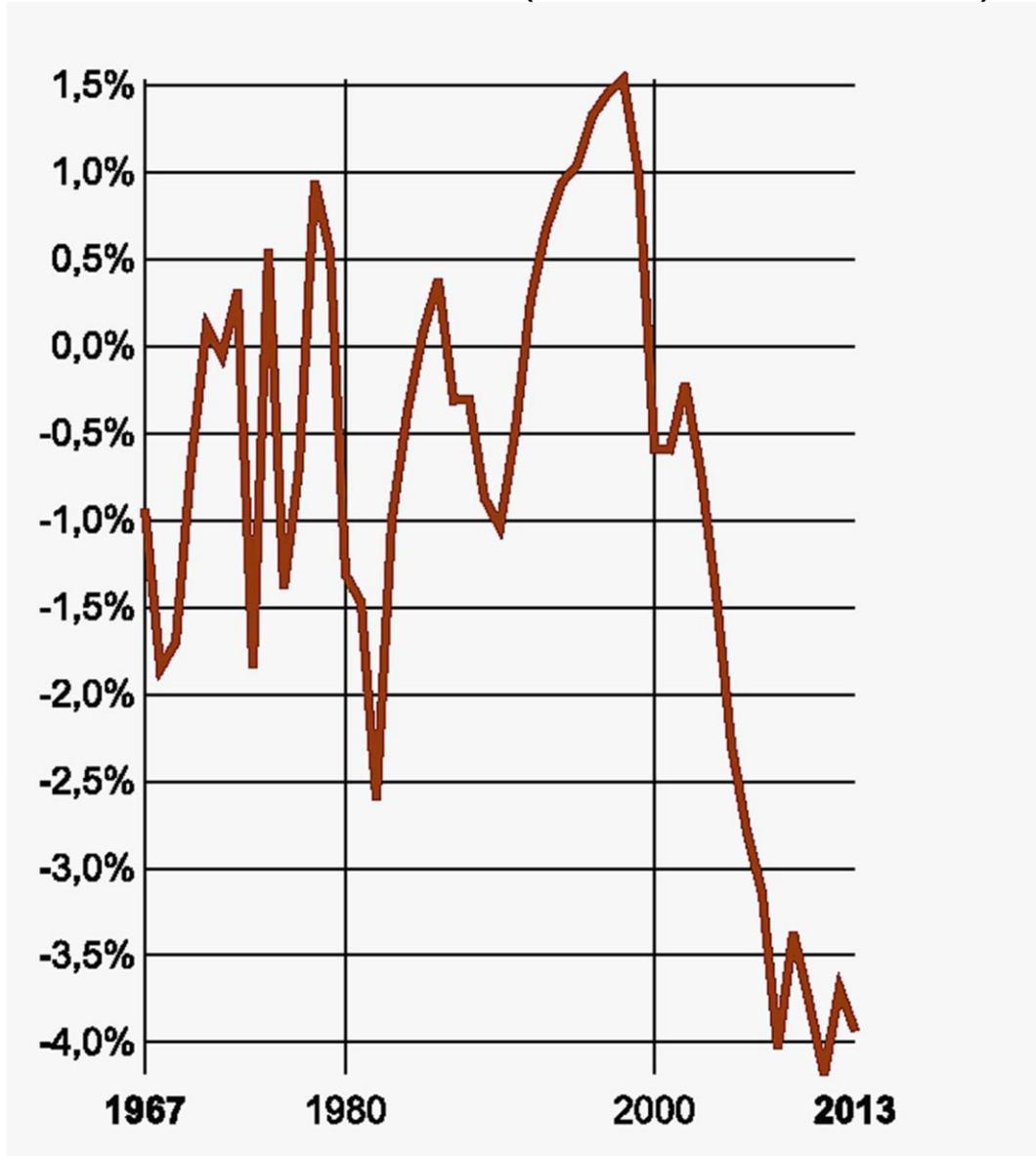
L'explosion des ventes de pantalons chinois fournit la preuve évidente que les quotas avaient précédemment restreint les échanges commerciaux. Elle entraîna également des demandes pressantes de protection temporaire de la part des producteurs de vêtements dans les pays importateurs. En quelques mois, à la fois les États-Unis et l'UE imposèrent de nouvelles restrictions sur les exportations chinoises de vêtements pour ralentir la tendance.

De manière surprenante, ces nouvelles restrictions ne violaient pas les règles de l'OMC. Quand la Chine entra à l'OMC en 2001, elle donna son accord à ce que l'on appelle en jargon de politique commerciale un "mécanisme de sauvegarde" : les pays importateurs étaient autorisés à imposer des limites temporaires aux exportations chinoises de vêtements dans le cas d'une brusque augmentation des importations. Et c'est exactement ce qu'ils firent.

Source : *Microéconomie*, Paul KRUGMAN, Robin WELLS, 2009.

DOCUMENT 3

Solde commercial¹ de la France (en % du Produit Intérieur Brut)



Source : CEPII, « profils pays », panorama du CEPII, juin 2015.

¹ Différence entre les exportations et les importations de marchandises.